

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 009-434/16/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône
MET 16/841/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La prévention est une priorité dans la chaîne de gestion des déchets.

Le compostage et la sensibilisation au compostage sont des actions importantes du Programme Local de Prévention des Déchets du Territoire du Pays d'Aix.

La Fédération des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône a créé le site de Croq'jardin il y a une quinzaine d'année sur un espace d'un hectare sur la commune de La Roque d'Anthéron. L'association sensibilise les adultes et les enfants à la pratique du compostage sur l'aire pédagogique.

De plus, l'association a développé en 2012 une plate-forme de compostage afin de valoriser les biodéchets de producteurs locaux (habitants, commerçants, cuisines collectives de la Roque d'Anthéron). Cette plate-forme est équipée de 10 bacs de 1 000 litres chacun sur un espace étanche de 150 m². Un broyeur, une zone humide de décantation des percolats de compost et des panneaux d'information complètent le site. L'association dispose d'un véhicule pour la collecte des biodéchets qui sont compostés sur la plate-forme.

Pour l'année 2016, l'association sollicite la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 11 000€ pour la mise œuvre de ses actions dont le montant total est de 49 636 €

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Ces projets s'inscrivent dans le cadre des actions du programme de prévention des déchets du Territoire du Pays d'Aix.

1 – DESCRIPTION DU PROJET 2016

L'association des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône prévoit de mettre en œuvre et de poursuivre les actions suivantes :

- une collecte spécifique et le compostage des produits de ramassage sur la commune de La Roque d'Anthéron,
- le broyage des déchets verts des particuliers et d'agriculteurs partenaires sur la commune de La Roque d'Anthéron,
- l'accompagnement à la mise en place des opérations « lutte contre le gaspillage alimentaire » et le soutien du compostage dans les collèges (Rognes, le Puy Sainte-Réparate...),
- l'accueil et l'information aux publics et aux porteurs de projets sur les techniques de compostage,
- la formation d'agents de collectivités et de paysagistes à la gestion intégrée des déchets verts et technique de compostage.

2 – BUDGET 2016

DÉPENSES			RECETTES	
Assurer la collecte et le traitement des points de compostage	- Salaires chargés : 11 440€ - Carburant : 1 000 € - Frais d'entretien : 500 € - Assurance : 500 €	13440 €	Département Bouches-du-Rhône	13 500
Assurer le broyage des déchets verts de la commune et des agriculteurs partenaires	- Salaires chargés : 2 200 € - carburant : 500€ -Entretien : 500€ Assurance : 300€	3 500 €	Région PACA	1 500
Soutien et accompagner la mise en place des opérations « lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage dans les collèges.	- Salaires chargés : 3 520€ - frais de transport et petit matériel : 2000 €	5 520€	Terroire ex communauté du Pays d'aix	11 000
Accueillir et informer le public et les porteurs de projets techniques de compostage de l'aire pédagogique	Salaires charges : 22 000€ Matériel pédagogique : 603€	22 603€	,Etat (emplois aidés)	12 000
Former les agents et les jardiniers paysagistes à la gestion intégrée des déchets verts et technique de compostage	Salaires charges : 1 720€ Matériel pédagogique : 700€	2 420€	Autofinancement	1 636
Frais indirects	Fonctionnement de la FDFR	2 153€	Contribution volontaires	10 000
TOTAL		49 636€	TOTAL	49 636 €

Pour l'année 2016 la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches-du-Rhône sollicite pour son site Croq'Jardin, la Métropole, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 11 000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2015_B641 du Bureau communautaire de la CPA du 26 novembre 2015 relative au programme de prévention des déchets 2015/2020-plan d'action 2016 ;
- La délibération n°2015_B642 du Bureau communautaire de la CPA du 26 novembre 2015 relative au programme d'action compostage 2016 ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour son site de Croq Jardin d'un montant de 11.000 € pour l'année 2016.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016